



Commission des droits de la personne des TNO

Les droits de la personne et les jeunes

Connais tes droits

Les droits de la personne désignent le droit d'être respecté, de faire partie d'un groupe et d'être égal aux autres.

La discrimination, c'est quoi?

La discrimination se produit quand toi, ou quelqu'un d'autre, est traité de manière injuste par une autre personne ou un règlement à cause du groupe dont tu fais partie. La discrimination peut être causée par ta race, ton ethnicité, ta nationalité, ta religion, ton sexe, ton handicap, ton âge ou ton orientation sexuelle.

Voici des exemples de discrimination...

- Te faire insulter ou intimider dans la cour de l'école.
- Te faire refuser un emploi à cause de ta race ou de ta couleur de peau.
- Ne pas avoir le droit d'utiliser un service public, comme un restaurant, parce que tu as un handicap.
- Ne pas avoir le droit d'entrer dans un magasin à cause de ton âge.
- Se moquer des gais ou des lesbiennes à l'école ou au travail.

Pourquoi arrêter la discrimination?

Parce que la discrimination fait souffrir. Le groupe auquel tu appartiens fait partie de ton identité individuelle et personne ne devrait te traiter injustement à cause de ton groupe.

Est-ce que je suis protégé contre la discrimination?

Oui. La *Loi sur les droits de la personne* te protège :

- quand tu te trouves dans des endroits publics comme les écoles, les magasins et les restaurants;
- quand tu cherches un logement;
- au travail ou quand tu essaies d'avoir un emploi;
- dans les documents de publication, comme des livres ou des journaux.

Si moi et mes amis subissons de la discrimination, qu'est-ce qu'il faut faire?

Parles-en à quelqu'un. La discrimination est illégale. Il y a des lois qui protègent tes droits :

- la *Loi sur les droits de la personne* des TNO;
- la *Loi canadienne sur les droits de la personne*;
- la *Charte canadienne des droits et libertés*.



Commission des droits de la personne des TNO

- 2 -

Si tu vis de la discrimination à l'école, parles-en à ton professeur ou au directeur de l'école. Si tu es dans un magasin, parles-en au gérant. Si tu es au travail, parles-en à ton superviseur. Les écoles, les entreprises et les employeurs n'ont pas le droit de te faire subir de la discrimination. Si tu as été traité de manière injuste, dis-le. Si tu n'es pas à l'aise pour t'exprimer, ou si tu l'as fait et que cela n'a rien donné, tu peux écrire, télécopier ou téléphoner à la Commission des droits de la personne des TNO.

Est-ce que je peux porter plainte par rapport aux droits de la personne?

Oui. Tu peux porter plainte sur de la discrimination auprès de la Commission des droits de la personne des TNO.

Qu'est-ce qui va se passer quand je vais contacter la Commission?

Une personne de la Commission va t'écouter parler de ta situation et va te dire si la Commission peut t'aider par rapport à la discrimination que tu as vécue. Si ce n'est pas possible, nous pourrions alors te suggérer où aller pour avoir de l'aide.

Quand tu penses que quelqu'un t'a fait subir de la discrimination, tu peux porter plainte auprès de la Commission. Porter plainte ne coûte rien. Il est illégal de te faire subir des représailles parce que tu portes plainte ou que tu aides quelqu'un à le faire.

Le processus de plaintes comporte 5 étapes possibles.

1. Tu écris ta plainte ou quelqu'un de la Commission t'aide à le faire.
2. Ta plainte est envoyée à la personne ou à l'entreprise dont tu te plains.
3. Une personne de la Commission va travailler avec toi et avec la personne contre qui tu portes plainte pour essayer de résoudre la situation.
4. Il pourrait y avoir une enquête sur ta plainte.
5. Après l'enquête, il peut y avoir une audience pour déterminer si quelqu'un a fait quelque chose d'illégal.

À quel endroit puis-je obtenir plus d'information?

Commission des droits de la personne des TNO

Édifice Laing – Rez-de-chaussée

5003, 49^e Rue (entrée sur la rue Franklin, à côté du Bureau des véhicules automobiles)

C. P. 1860

Yellowknife NT X1A 2P4

Sans frais : 1-888-669-5575

Courriel : info@nwthumanrights.ca

Site Web : www.nwthumanrights.ca

Adresse postale :
C.P. 1860
Yellowknife NT X1A 2P4
Courriel : info@nwthumanrights.ca
Télécopieur : (867) 873-0357

Téléphone :
Sans frais : 1-888-669-5575
Yellowknife : (867) 669-5575

En personne :
Rez-de-chaussée, Édifice Laing, 5003-49e rue
(Entrée sur la rue Franklin.)
Site Web : www.nwthumanrights.ca